







COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-31

L'an deux mille vingt deux, à 10h00
Le 11 octobre à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	4 octobre 2022
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)	M. Alain REUTER
M. Philippe CLAUDE	M. Jean François VALLOIRE
Mme Marzia de BONI (représente M Gosset)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Alain DUPOMMIER
Mme Raymonde MAHUT (représente M RAVIGNON)	M. Claude VALDENNAIRE
Mme Véronique CASTRONOVO	M Kevin GENGOUX
M Christian WEISS	M. Yannick ROSSATO
M. Bernard DEKENS	M André LIEBEAUX
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. J Claude JACQUEMART (représente M PAULET)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Valérie WOITIER
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Benoit JOURDAIN
M. Jean SIMONIN	
M. J Pierre CORVOSIER	

Objet de la délibération :

SUPPRESSION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-31

Objet de la délibération :

SUPPRESSION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS

Pour permettre les avancements de grades de trois agents, les délibérations 21/38 du 17 décembre 2021 et 22/20 du 17 mai 2022 avaient approuvé la création de 3 postes : un Rédacteur principal de 1^{ère} classe, un Ingénieur principal, un Attaché hors classe.

Ayant obtenu leur nomination, les trois agents concernés ont donc libéré les 3 postes qu'ils occupaient précédemment à savoir les postes de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe, d'Ingénieur et d'Attaché principal.

Les Comités Techniques des 30 mai et 22 août 2022 ont approuvé la suppression de ces trois postes. Il est donc proposé au Conseil Syndical d'entériner cette décision de suppression.

Après la suppression de ces 3 postes, le tableau des effectifs serait alors le suivant :

Filière	Cat.	Grade	Fonction	Temps de travail	Ouvert au non tit.	Origine de création du poste	Poste Pourvus
<i>Emploi fonctionnel</i>	A	DGS 20.000/40.000 hbts	DGS	TC		Délib 16/32	1
ADMIN.	A	Attaché hors classe	<i>Détaché sur emploi fonctionnel</i>	TC		Délib 22/20	1
ADMIN.	A	Attaché	Vacant	TC		Délib 02/10	
ADMIN.	A	Contrat de projet rémunération Attaché	Chef de projet International	TC	X	Délib 19/22	1
ADMIN.	B	Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl.	resp. admin./financier	TC		Délib 21/38	1
ADMIN.	C	adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	assistante de direction	TC		Délib 19/30	1
ADMIN.	C	adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	Comptable	TC		Délib 19/30	1
ADMIN.	C	adjoint administratif 1 ^{ère} cl.	<i>Agent en disponibilité depuis le 01/02/2007</i>	TC		Délib 09/17	0
TECH.	A	ingénieur principal	Chef de projet Restauration écologique	TC		Délib 08/08	1
TECH	A	Ingénieur	Cheffe de projet inondation et restauration écologique (Siège)	TC		Délib 03/02	1
TECH	A	Ingénieur	Modélisation hydraulique	TC	X	Délib 08/23	1
TECH	A	Ingénieur	Cheffe de projet inondation et restauration écologique (Vosges)	TC	X	Délib 08/23	1

TECH	A	Ingénieur	Animation bassin versant	TC	X	Délib 13/04	1
TECH	A	Ingénieur	Biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides	TC	X	Délib 19/32	1
TECH	B	Technicien	Technicien rivière (St Mihiel)	TC	X	Délib 19/16 et 20-30	1
TECH	C	adjoint technique 2 ^{ème} classe	Informatique et maintenance ZRDC	TC		Délib 17/31	1
TECH	C	adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent de rivière	TC		Délib 18/20	1

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis des Comités techniques en date des 30 mai et 22 août 2022,
Après avis du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :**

- **DECIDE la suppression des trois postes suivants : un Rédacteur principal de 2^{ème} classe ; un Ingénieur territorial ; un Attaché principal.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

